



## Mise a la porte en me prenant mes clés de l'appartement

Par **chachou1**, le **07/12/2010** à **10:49**

Bonjour,  
vivant en concubinage j'ai loué avec mon conjoint un appartement :bail au deux noms  
notre couple ne va plus du tout bien il commençait même à être violent donc je lui ai dit que  
c'était mieux pour nous de se séparer du coup il a pris mes clés de l'appartement et de la boîte  
aux lettres et ma mise dehors de force sachant que j'ai toute mes affaires dans mon  
appartement je ne peux plus y accéder  
que dois je faire svp?  
Aider moi je suis perdue je n'ai jamais été confrontée à ce genre de situation  
merci d'avance

Par **amajuris**, le **07/12/2010** à **10:56**

bjr,  
si vous êtes co-titulaire du bail, il ne peut vous empêcher d'y vivre surtout que s'il ne paie pas  
le loyer, le bailleur vous réclamera à vous le paiement du loyer.  
à votre place j'essaierai de contacter les services de police pour faire respecter votre droit.  
cdt

Par **chachou1**, le **07/12/2010** à **11:29**

j'ai téléphoné à la gendarmerie il ne se déplace pas et il m'ont dit d'appelé un serrurier il y en na pour plus de cent euros et je peux pas me permettre de faire cassé la porte a cause de mon propriétaire et des degats que ca va causer

Par **chris\_idv**, le **07/12/2010** à **13:41**

Bonjour,

D'un point de vue juridique le co-titulaire du bail ne peut pas s'opposer à ce que vous puissiez entrer dans le logement (avec ou sans serrurier), à minima pour récupérer vos affaires.

D'un point de vue pratique à ce stade de dégradation d'une relation il est certain que vous ne pouvez pas continuer à vivre ensemble avec votre concubin.

D'un point de vue financier si vous ne disposez pas de 100€ pour payer un serrurier afin à minima de récupérer vos affaires il vous sera difficile de trouver un logement pourtant indispensable: contactez une assistante sociale via la mairie de votre domicile.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **07/12/2010** à **13:55**

Et quand il vous a mise dehors, vous avez filé au commissariat pour porter plainte pour violence, je suppose.

Même mise dehors, vous êtes redevable des loyers, charges et dégradations qu'il fera dans le logement donc la solution humaine peut finir par vous endetter pour de longues années.